

[Texte]

Mr. Lefebvre: Perhaps, yes.

Dr. Willard: These are matters that certainly should be considered.

I think also that you have to take into account the deterrent effect. So as you can see, we are caught on the trade-off. As we increase the size of the sample, the cost goes up. Then if we are not making enough in the overpayments, then we are causing all this anguish for these people and not much is gained.

Mr. Lefebvre: That is what I mean.

Dr. Willard: I do think it is an important part of a system in terms of a deterrent. If you did not have the sample there, the over-all cost in the total involved would be very considerable.

Mr. Lefebvre: Yes. What I was getting at is that you went from 5 per cent to 6.4 per cent, and you are going up to 10 per cent. Has the total percentage of overpayments changed that much between 5 per cent and 6.4 per cent to make the effort worthwhile. Or has it remained about the same on the total expenditures of \$265 million in the last fiscal year?

Dr. Willard: Mr. Chairman, the reason we went to the 10 per cent was that there was quite a jump in overpayments in 1970-71 from those that are mentioned here in the Auditor General's report, and the fact that we were bringing in much higher levels of benefit. In the Report we mention overpayment of the order of \$265,000. In 1970-71, these overpayments had jumped to \$518,000, which we felt was quite high, and that was on the basis of a 5.8 per cent sample. Now we find that in the current year it has dropped. I gave you one reason why we think it dropped; because of that bank interest situation. We are now down to \$212,000, but we did make the decision to put it up to 10 per cent on the basis of the fact that in 1970-71 it had jumped and the fact that benefits were being significantly increased.

• 1020

The Chairman: Further to Mr. Lefebvre's question about the \$229,000 cost to make this investigation or check, I did not get down the number of cases you investigated, but what is the cost per case, or cost claimant?

Mr. Willard: We have 129,000 applications, and the cost would be \$229,000.

The Chairman: That would be \$1.75. The amount of \$229,000 seems awfully high to me. I do not know how you arrived at that.

Mr. Willard: Costs are distributed in this way: partly income tax, partly family allowances and old age security division and partly research and statistics, where they look after the sample and the analysis.

The Chairman: All right. Mr. Lefebvre.

Mr. Lefebvre: You have cases not only of overpayments. What happens to an old age pensioner who has put in the form that he is receiving rent from a property but who has not deducted depreciation or other expenses for that property? Do you pay him back the number of years that he

[Interprétation]

M. Lefebvre: Peut-être, en effet.

M. Willard: Ce sont certainement des points dont il serait bon de tenir compte.

Il suffit de prendre des mesures préventives; vous voyez donc que nous sommes pris entre l'eau et le feu. A mesure que le sondage prend des proportions, le coût monte. Si nous ne récupérons pas assez de sommes payées en trop, nous plongeons ces personnes dans l'angloise sans en retirer grand-chose.

M. Lefebvre: C'est ce que je veux dire.

M. Willard: J'estime néanmoins que c'est un aspect important d'un système de prévention. Sans le sondage, le coût global serait exorbitant.

M. Lefebvre: Oui. Ce que je veux signaler, c'est que, partis de 5 p. 100, vous êtes passés à 6.4 p. 100 et maintenant vous élevez le taux à 10 p. 100. Est-ce que la protection globale des paiements en trop a changé à ce point de 5 p. 100 à 6.4 p. 100 pour que les mesures prises soient valables? Ou est-ce que le niveau est demeuré comparable aux dépenses globales de \$265 millions durant la dernière année financière?

M. Willard: Monsieur le président, si nous avons porté le niveau à 10 p. 100, c'est que le volume des paiements en trop avait connu une escalade brutale en 1970-1971, par rapport aux chiffres donnés ici dans le rapport de l'Auditeur général, sans compter les bénéficiaires beaucoup plus élevés qu'ils nous accordaient. Dans le rapport, nous mentionnons un paiement en trop de l'ordre de \$265,000. En 1970-1971, ces paiements supplémentaires étaient passés à \$518,000, chiffre que nous avons estimé très élevé et qui était calculé sur la base d'un échantillonnage de 5.8 p. 100. Nous constatons maintenant que ce chiffre a diminué au cours de cette année. Et je puis vous en donner une raison: c'est à cause de cette question des intérêts bancaires. Ce chiffre est maintenant tombé à \$212,000; nous avons cependant pris la décision de passer à 10 p. 100 à cause de

ce bond constaté en 1970-1971 et aussi parce que les prestations avaient été augmentées de façon significative.

Le président: Pour en revenir à la question de M. Lefebvre au sujet des \$229,000 que cette enquête ou ce contrôle a coûtés, je n'ai pas pris note du nombre de cas sur lesquels vous aviez fait porter votre enquête, mais pourriez-vous me dire quel a été le coût par cas ou tout au moins par tête?

M. Willard: Nous avons 129,000 demandes et le coût s'élèverait à \$229,000.

Le président: Soit \$1.75 par tête. Ce montant de \$229,000 me paraît terriblement élevé. Je me demande comment vous y êtes arrivé.

M. Willard: Les coûts se répartissent de la manière suivante: une partie incombe à l'impôt sur le revenu, une autre partie à la division des allocations familiales et de la sécurité de la vieillesse et enfin une partie, à la recherche et aux statistiques où l'on s'occupe de l'échantillonnage et de l'analyse.

Le président: C'est bien. M. Lefebvre a la parole.

M. Lefebvre: Vous avez des cas où il ne s'agit pas simplement de paiements excédentaires. Que se passe-t-il lorsqu'un pensionné inscrit dans sa déclaration qu'il touche un loyer sur une propriété, mais qui ne déduit pas l'amortissement et les autres dépenses relatives à cette propriété? Lui